



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE PV N° 1 Du 2 septembre 2025

Présidence : Mme Sophie Charruet

Présents : Mmes Sophie Charruet, Maria Amélia Ribeiro de SOUZA, Martine Benso, Clarisse Panais, Emilie Bordiga (Visio) Mrs Julien Teruel, Laurent Abrachy (CTD).

Excusés :

Non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

*- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18H00.



PÔLE TECHNIQUE

ORDRE DU JOUR

- Présentation, accueil nouveau membre
- Fonctionnement, répartition des rôles
- Calendrier générale saison 2025 2026
- Formation dirigeante
- Rentrée du Foot Féminin

La commission féminine de ce jour accueille Julien Teruel qui intègre la commission. Chaque membre présent se présente. La présidente souhaite avoir un/une secrétaire de séance à chaque réunion. Laurent propose que ce soit tournant à chaque réunion.

Les différentes pratiques pour la saison sont présentées aux membres de la commission. Le championnat Séniors F commencera le 15/09/2025.

Concernant les rassemblements U14F U17F Julien Teruel est volontaire et propose de rajouter des journées afin que les filles aient plus de pratique. Il évoque notamment des rassemblements le samedi. Voir pour rajouter le samedi 22/11/2025 et les intégrer à la journée futsal du 15/12/2025.

Concernant la Coupe Futsal Séniors F du 15/12/2025, le gymnase de Sisteron n'étant pas disponible, Laurent contacte Oraison MVR Futsal pour voir la disponibilité de la salle.

Laurent indique que les coachs des équipes féminines doivent avoir à minima le CFI Séniors. Trois clubs doivent suivre la formation.

Le souhait de cette saison est de proposer une formation aux dirigeantes. Le thème choisi en présentiel est « accompagner une équipe U6 à U11 ».

Un contact sera pris avec IR2F.

En ce début de saison, une rentrée pour le Foot Féminin aura lieu le samedi 4 Octobre à Sisteron. Cela concernera les filles de U6 F à U17F. Exceptionnellement il n'y aura pas de plateau foot éducatif cette journée (U6 à U13) pour que le maximum de filles soient présentes.

FONCTIONNEMENT REPARTITION DES ROLES

La présidente et le CTD DAP rappellent le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des événements.

- Restreinte : S. Charruet, M-A Ribeiro de Souza, E. Bordiga.
- D1FSéniors : E. Bordiga, S. Charruet, M-A Ribeiro de Souza
- Rassemblement U14F - U17F : Julien Teruel
- Coupe des Alpes Futsal : C. Panaiás, M-A Ribeiro de Souza.
- Plénière : Tous les membres



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

RAS

CALENDRIER GENERAL

Championnat séniors F

Equipes engagées pour la saison 2025-2026 :

CA DIGNE, AFCV 1, Entente OBSC / St Crépin, US VIVO 04, Gap Foot 05, Entente Sisteron/Mison/Aiglun, USMD.

Formule championnat : aller-retour (12 matchs).

Rentrée du Foot Féminin : Samedi 4 octobre à Sisteron Journée 9H30 /15H.

La rentrée du Foot féminin concernera les filles de U6 F à U17F.

Laurent liste les licenciées par tranche d'âge afin de prévoir les différents ateliers et espaces nécessaires.

Déroulement de la journée :

- Accueil des joueuses U11 F à U17F à partir de 9H30.
- Divers ateliers leur seront proposés ainsi qu'un atelier avec une animatrice menstruelle.
- Accueil des joueuses U6 F à U11F à partir 12H.
- Divers ateliers leur seront proposés.
- Match U15F GFA_ – AS CANNES A 15H

Les joueuses pourront faire ramasseuses de balles lors du match.

Formule Play off

- Match aller seulement (2 matchs max).
- Play-off match weekend 3 et 10 Mai 2026

Coupe Richerme

- 1/4 Finale 11/01/2026
- ½ Finale 5/04/2026.
- Finale 30/05/2025

Coupe Futsal Sénior F

- Coupe hiver : 14/12/2025 et 25/01/2026.



PÔLE TECHNIQUE

SUIVI DES COMPETITIONS

RAS

LISTE DES REFFERENTS FEMININ DES CLUBS

Alliance Football Champsaur Valgaudemar	Jimenez Mickaël	0628504204
US VIVO 04	Bourzeix Fabien	0676848609
Entente OBSC/St Crépin	Boulouarn Judicaël	0609561195
Entente Sisteron/Mison/Aiglun	Jejoulli Jouad	0612831454
Gap Foot 05	Colombo Dylan	0668775295
CA Digne 04	Dini Patrice	0608930958
USMD	Moroso Romain	0608520115



PÔLE TECHNIQUE

Saison 2025- 2026

Prévisionnelle pour la saison 2025-2026

Engagement des équipes Séniors F : 25/08/2025

Rentrée des éducateurs féminins 30/08/2025 horaire à confirmer

1ere journée de championnat 14/09/2025

Rentrée du Foot Féminin 4/10/2025 U6F a U17F

Rassemblement U14F U17F plusieurs dates seront proposer

Coupe Futsal Séniors F 14/12/2025 et 26/01/2026

Coupe Richerme Match aller/retour jusqu'à la ½ Finale. Match aller-retour pas possible pour cette saison

Formation dirigeante

Fête du Foot Féminin U6F a U17F 23/05/2026 date à confirmer

CLUB DES DIRIGEANTES

Une formation dirigeante « accompagner une équipe U6 à U11 » sera proposée dans la saison.

La séance est levée à 19H15

Prochaine réunion le jeudi 2 octobre 2025 à 18H30 en Visio

Présidente de séance

Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance

Emilie BORDIGA